

envoyé
par mail
le 12/12/2018
réserve NUNU



Sous-Préfecture de Belley

Affaire suivie par : Mr Fabrice DARINOT / Mme Nathalie GALLAT

Tél. : 04 79 54 21 58 / 04 79.81.74.20

[courriel : contact@reserve-lavours.com](mailto:contact@reserve-lavours.com)

[courriel : nathalie.gallat@ain.gouv.fr](mailto:nathalie.gallat@ain.gouv.fr)

COMITE CONSULTATIF DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DU MARAIS DE LAVOURS

Séance du 14.11.2017, 10 heures

Compte-rendu

Le Comité Consultatif de la Réserve Naturelle du Marais de Lavours s'est réuni le 14 novembre 2017, à 10 heures, en Sous-Préfecture de Belley, sous la présidence de Madame PRÉVEIRAULT, Sous-Préfète de Belley.

Madame la Sous-Préfète ouvre la séance en remerciant les personnes présentes d'avoir répondu à son invitation.

Etaient présents

- Mme P. PRÉVEIRAULT, Sous-Préfète de Belley
- L. AUBEL, adjointe au Payeur départemental de la Savoie
- A. BERNARD, LPO Ain
- J. M. BIZET, Amis d'Aignoz
- R. BRIET, DREAL
- G. CARROTTE, Fédé. Dép. Pêche de l'Ain
- F. COURTOIS, Directeur de l'Environnement, Département de l'Ain
- F. DARINOT, Conservateur de la réserve naturelle (EIRAD)
- M. DURAND-BOURLIER, DDT
- R. FOUSSADIER, Directeur de l'EIRAD
- N. GALLAT, sous-préfecture
- J. GRIFFON, Président de la FDC de l'Ain
- P. Y. GUILLAND, 1^{er} Adjoint, Commune de Flaxieu
- Y. GUILLOUD-LORENZIN, Présidente de la Société des Naturalistes du Bugey
- R. LETSCHER, Vice-Président du Conseil scientifique de la réserve
- V. MOLINIER, Chargé de mission Eau, Com. Com. Bugey Sud

- P. PERRIMBERT, Pdt Amis de la réserve
- J. QUINARD, Chambre d'agriculture de l'Ain
- B. REUTER, Maire de Ceyzérieu
- C. TARDY, Conseillère Départementale
- H. TOURNIER, Conseil scientifique de la réserve
- X. VINCENT, Vice-Président Environnement, Com. Com. Bugey Sud
- J. VIVILLE, commune de Polliou
- P. WITHERS, Conseil scientifique de la réserve

Etaient excusés

- G. ARTAUD-BERTHET, Président de l'EIRAD
- C. AMOROS, Université de Lyon
- M. CLERC, Agence de l'Eau
- A. GIRARD, ONF
- H. MORANDI, Pdt Eaux et Rivières du Marais
- O. de SEYSSEL, Chambre d'agriculture de l'Ain
- L. TONINI, CNR
- L. WILLERMAN, DDCS

Concernant le compte-rendu de la dernière séance, M. Withers souhaite apporter une correction au sujet de l'inventaire des Diptères dans les forêts de la réserve : il ne s'agit pas de trois espèces de mouches nouvelles pour la France, mais de douze pour la France et trois nouvelles de plus pour la science. L'article scientifique qui le mentionne est annexé au présent compte-rendu.

I. Budgets

Le budget supplémentaire 2017 a été présenté lors du dernier comité consultatif de juin 2017, et il n'y a pas eu de décision modificative au cours de l'année. Le prochain point budgétaire sera abordé lors du comité consultatif de mai 2018.

II. Programme de gestion 2017

• Entretien du milieu naturel

En 2017, 23 ha de prairies ont été entretenus par débroussaillage léger, faute de ressource financière issu d'un contrat Natura 2000 pour pratiquer du fauchage ; ce broyage léger fut possible grâce au soutien financier du département. En terrain plus portant, 5 ha de prairies ont été fauchés par le GAEC du Crêne (Saint Pierre de Curtille).

La réserve a acquis deux jeunes bœuf au printemps, ce qui porte à cinq l'effectif des Highlands qui pâturent près du pilotis. Les surfaces les plus importantes en pâturage sont réalisées avec les troupeaux du Syndicat d'alpage du Colombier (près de 40 ha) en mai-juin et septembre-début novembre.

Pendant le brame, en octobre, les cerfs ont plusieurs fois abattu la clôture électrique du parc. M. Vincent insiste sur la nécessité d'installer un ruban blanc en sommet de clôture, sur toute la périphérie du parc. Enfin, 1,5 ha ont été débroussaillés manuellement autour des fosses de tourbage. Concernant les 4 ha de cladiaie devant être débroussaillés par brûlage dirigé, l'opération sera réalisée au cours de l'hiver, dès que les conditions météorologiques le permettront.

Mme Durand-Bourlier apporte des précisions sur les contrats Natura 2000, pour lesquels un appel d'offre a été lancé en fin d'année 2017. Le montant du contrat pour le marais de Lavours étant élevé, les délais d'instruction n'ont pas permis de le traiter en 2017 ; cependant, le projet a été jugé très intéressant par le service instructeur, qui essaiera de trouver une solution au début de l'année 2018.

- **Brossage de la molinie**

Une opération originale a été menée en août, concernant la récolte de graines de molinie bleuâtre (*Molinia caerulea*) en vue du réensemencement d'une ancienne parcelle de maïs en Chautagne. Cette opération est conduite par le Conservatoire des Espaces Naturels de la Savoie. Au total, la moliniaie a été brossée sur 3 ha, fournissant 45 kg de récolte brute qui donnera une vingtaine de kg de graines de molinie triées et séchées. Le CEN Savoie a été très satisfait de cette récolte, très riche en graines de molinie.

- **Programme POLCCA**

Le programme POLCCA (Plan Ouest Lémanique pour la Connaissance et la Conservation des Azurés) concerne les papillons bleus du genre *Maculinea* qui vivent dans les zones humides : l'azuré de la sanguisorbe (*Maculinea teleius*), l'azuré des paluds (*M. nausithous*) et l'azuré des mouillères (*M.alcon*); ce sont des papillons rares et protégés en Europe et en France, bien qu'ils soient assez abondants dans la réserve.

POLCCA dure quatre ans et comprend trois axes : amélioration des connaissances, mise en œuvre d'une gestion conservatoire, communication et sensibilisation. Les agents de la réserve ont commencé à rechercher ces papillons et leur plante-hôte (pimprenelle et gentiane pneumonanthe) autour de la réserve, sans rien trouver : sans la réserve, ces espèces auraient déjà probablement disparu.

M. Perrimbert demande si l'espèce d'Azuré qui est liée à la gentiane croisette, l'azuré de la croisette (*Maculineaalcon rebeli*), est aussi recherché, sachant qu'il ne vit pas dans la réserve mais plutôt dans des milieux secs ; il propose de fournir les stations de gentiane croisette qu'il connaît pour faciliter les recherches.

M. Tournier indique qu'en Savoie, il ne reste que quelques petites populations d'azuré des paluds, comme à Yenne, mais qui sont toutes très fragiles.

M. Darinot insiste sur l'intérêt de la réserve pour la conservation de ces espèces qui ont soit disparu, soit sont en grave danger dans le marais de Lavours et alentour.

M. Tournier alerte néanmoins l'assemblée sur le déclin des populations d'insectes, y compris dans les espaces protégés, comme cela a été démontré dans une récente publication scientifique en Allemagne : en 27 ans, les chercheurs ont observé une diminution de 75 % de l'ensemble des insectes .

Mme la Sous-Préfète demande à ce qu'une information régulière soit faite au sujet de POLCCA, qui va durer encore trois ans.

- **Études scientifiques**

Le rat des moissons est une petite souris qui vit dans les zones humides et qui fabrique des nids en boule caractéristiques. Une étude est lancée depuis plusieurs années au sein de la réserve, soutenue par le Département de l'Ain. Les populations de rat des moissons du marais de Lavours et de Chautagne ont été comparées génétiquement.

De façon surprenante, ces populations ne sont pas différentes au point de vue génétique et ne forment en réalité qu'une seule population, bien que le Rhône les sépare. Une hypothèse serait que le Rhône autrefois permettait aux rats des moissons de passer d'une rive à l'autre, quand il était constitué de nombreuses îles séparées par des bras étroits, facilement franchissables à la nage.

Les résultats issus de la génétique nous montrent une image du passé, mais aujourd'hui le Rhône doit certainement constituer une barrière difficilement franchissable pour ces espèces. Si l'on revenait dans une centaine d'années, on observerait sans doute deux populations génétiquement différentes. D'autres résultats intéressants concernent la Dombes, qui suggèrent que le rat des moissons devrait faire partie des espèces emblématiques du département.

III. Projet de renaturation des Rousses et du Sérán

Le calendrier initial du projet est légèrement modifié. Le passage au CSRPN devait avoir lieu en février 2018 au lieu d'octobre 2017, avec une enquête publique en mai-juin 2018. Les travaux devraient commencer à la fin du mois d'août, comme prévu.

M. Molinier attribue ce léger retard à la prise de compétence de la CC Bugey Sud sur le Sérán, qui vient s'ajouter à d'autres missions déjà très chronophages.

Mme la Sous-Préfète signale qu'en février, il faut aussi prévoir le passage du dossier en CDNPS.

IV. Réfection de la signalétique réglementaire

Les 65 panneaux de limite et d'entrée de la réserve doivent être remplacés, car totalement vétustes. Lors du dernier comité consultatif, il avait été demandé au gestionnaire de rechercher des matériaux plus esthétiques que le métal.

Le bois n'est pas recommandé car il ne résiste pas assez longtemps.

En revanche, le contrecollé (ou Dibond) et le stratifié (ou inclusion) sont des matériaux très utilisés pour les panneaux en extérieur. L'intérêt du contrecollé est que l'on peut remplacer l'autocollant en cas de dégradation du panneau, alors que le stratifié ne peut pas être réparé. Le mât est soit en acier galvanisé brut, soit galvanisé laqué en marron, mais pour le double du prix.

Le gestionnaire propose la solution panneau contrecollé – mat en acier galvanisé laqué marron. L'enlèvement des anciens panneaux et la pose des nouveaux sera faite en interne, par la réserve et les agents de l'EID.

Mme la Sous-Préfète remarque que la solution « contrecollée » est moins chère que l'idée de départ avec des panneaux en tôle.

M. Quinard trouve néanmoins ces matériaux assez chers.

M. Letscher indique que les panneaux en stratifié sont très résistants, avec des encres meilleures que le contrecollé ; il suggère une solution mixte, avec du contrecollé là où les dégradations sont plus probables et en stratifié là où elles risquent moins d'arriver.

M. Tournier pose la question du recyclage des matériaux.

M. Darinot indique qu'aucun des deux matériaux ne se recycle : ils sont composés de résines pour le stratifié et de polyéthylène pour le contrecollé.

En conclusion, Mme la Sous-Préfète note que les avis sont partagés sur le choix du matériau pour les panneaux et elle demande au gestionnaire d'affiner les prix pour prendre une décision lors de la prochaine réunion. Concernant les mâts, le choix se porte sur les mâts galvanisés laqués, même si le coût est supérieur.

V. Régulation des sangliers

Un comptage est prévu le 24 novembre avec les chasseurs locaux, les agents de l'EID et le renfort de deux classes du lycée agricole de Poisy.

Au total, une centaine de personnes participeront à l'opération. Ce comptage s'inscrit dans le protocole de gestion raisonnée des sangliers qui a été signé par la FDC de l'Ain, la DDT et la réserve, et qui précise que des modalités de régulation dans la réserve doivent être prises si le nombre de sangliers comptés excède 30.

M. Griffon confirme cette mesure, qui consiste à pratiquer des tirs dans la réserve au-dessus de 30 sangliers.

Localement, les dégâts aux cultures ne baissent pas, avec environ 25 000 euros de dégâts sur trois communes : Culoz, Béon et Ceyzérieu. Au sein de l'unité de gestion n°9, on atteint 90 000 euros de dégâts, pour l'essentiel situé autour de Belley.

Les populations de sangliers sont fortes, avec des prélèvements de 20 sangliers à Béon et à Ceyzérieu.

M. Darinot indique que jusqu'en septembre, les sangliers devaient être peu nombreux dans la réserve, puis la situation a complètement changé avec aujourd'hui une forte présence de sangliers et de grandes surfaces retournées.

Dans la réserve sud, la prairie continue à être dégradée par les sangliers et le gestionnaire demande à ce que des tirs de régulations soient mis en œuvre au printemps 2018, comme cela avait été fait en 2015.

M. Perrimbert confirme que c'est un vrai désastre pour le patrimoine biologique de cette prairie, si on la compare à ce qu'elle était autrefois, en particulier pour les orchidées.

Mme la Sous-Préfète prend note de cette requête qu'elle relatera auprès des services compétents.

VI. Communication

• Brame du cerf, bilan 2017

En 2017, l'arrêté préfectoral qui réglementait la circulation des personnes dans la réserve pendant le brame du cerf a couvert la période du 20 septembre au 10 octobre, soit une semaine de moins qu'en 2016.

Le bilan est très positif, la durée de l'arrêté étant plus adaptée au nombre d'agents de la réserve mobilisés pour la surveillance, sachant aussi que des collègues d'autres réserves sont venus en renfort. Chaque soir, 15 places sont mises à disposition du public, sur réservation, et cinq sont réservées pour les habitants d'Aignoz. La nouveauté était que si ceux-ci n'avaient pas réservé leurs places au plus tard 24 h à l'avance, elles étaient remises en jeu pour le grand public. Au final, ces cinq places n'ont été réservées qu'un soir.

En revanche, il a fallu refuser un grand nombre de personnes chaque soir.

M. Bizet fait remarquer que les cerfs ne se cantonnent plus uniquement dans la réserve et les habitants d'Aignoz disposent de places où ils peuvent les observer et les écouter en dehors de la réserve.

Comme prévu, trois visites guidées gratuites ont été réalisées par les animateurs de la Maison du marais. Les gens sont satisfaits et ils apprécient d'être au calme pour observer les cerfs. Par ailleurs, deux timbres-amende ont été adressés à des personnes se trouvant en dehors des zones autorisées.

Au vu de la faible utilisation des cinq places réservées aux habitants d'Aignoz, M. Foussadier propose d'abandonner ce système au profit d'une soirée d'animation qui leur serait réservée. M. Vincent remarque également que les gens d'Aignoz semblent peu intéressés par les places qui leur sont réservées et il se demande si, dans ces conditions, il est bien judicieux de leur conserver cet avantage.

M. Bizet estime que le système actuel permet d'apaiser les relations avec le village, tout en ne pénalisant pas le public puisque les places sont remises en jeu.

Mme la Sous-Préfète demande à refaire le point sur cette organisation avant la saison du brame 2018.

• Tour de France cycliste

Pour la cinquième année consécutive, le Tour de France, France Télévision et le Muséum National d'Histoire Naturelle se sont associés pour réaliser des clips « Tour de France de la Biodiversité », présentés à travers le regard de 12 sportifs de haut niveau.

À l'occasion de la 9^{ème} étape Nantua-Chambéry et de sa diffusion dimanche 9 juillet, un clip a été tourné dans la réserve, avec les commentaires de Sandrine Bailly, championne olympique de biathlon.

Mme Tardy précise que ce reportage a pu se faire grâce au service communication du Département, qu'elle remercie, afin de mettre en valeur la réserve d'une autre manière. La réserve a également bénéficié d'un autre sujet, la veille, sur France Inter dans une émission de Denis Cheissoux.

VII. Maison du marais

Le projet pédagogique « Attention fleuve vivant » a été retenu par la DREAL qui est le service instructeur du volet « Culture du risque inondation » au sein du Plan Rhône. Il concernera des collégiens de Yenne et de Culoz, avec sept interventions dans chaque collège et il comporte un volet « médialab » qui sera développé avec les élèves.

Les animations scolaires ont atteint un pic en 2017, avec 300 animations réalisées. Un terminal de carte bleue a été installé à l'accueil, ce qui a permis d'augmenter le chiffre d'affaires de la boutique.

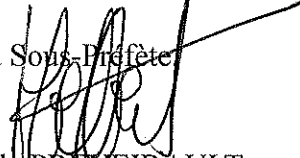
Le gestionnaire remercie la CC Bugey Sud qui va engager des travaux importants d'amélioration des bâtiments.

VIII. Questions diverses

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Sous-Préfète remercie l'assemblée et lève la séance.

Belley, le 8 mars 2018

La Sous-Préfète

Pascale PREVEIRAULT